

ANNEXE IV

**DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES
ET DES SITUATIONS D'EVALUATION**

E1 Etude, Préparation, Suivi d'un ouvrage
Coefficient : 6

U11 U12

Finalités de l'épreuve E1 :

Cette épreuve vise à vérifier la maîtrise de la lecture des plans d'ensemble, des plans d'exécution et de détail, la capacité d'exécution des croquis cotés ou de plan de détail ainsi que la capacité à organiser son travail en fonction de son outillage et des techniques actuelles et ce, dans le respect des normes de sécurité.

Sous-épreuve A1 : Lecture de plan et dessin - coeff. 3 -

U.11

• Finalités et contenus de la sous-épreuve :

Partant du principe qu'un ouvrier hautement qualifié doit être capable de situer son travail à partir du dossier technique élaboré par le maître d'oeuvre, par le bureau de dessin de l'entreprise, il importe que le candidat possède la maîtrise de la lecture des plans d'ensemble, des plans d'exécution et de détail ainsi qu'une connaissance des documents techniques qui accompagnent les plans, notamment le devis descriptif des travaux.

Lire un plan, c'est être capable :

- de retrouver les liaisons qui existent entre les différentes vues représentées ;
- d'identifier l'ouvrage et les éléments qui entrent dans la construction d'un ensemble;
- de définir en forme et en dimension chacun de ces éléments et de préciser la nature des matériaux employés ainsi que les conditions d'emploi de ces matériaux.

A partir de données techniques suffisantes, le candidat doit prouver qu'il est apte à définir complètement en forme et en dimension un ouvrage courant de sa profession. Ceci suppose un entraînement à la lecture de dessins, une connaissance de la normalisation relative à la présentation des dessins techniques, une certaine maîtrise de la cotation et la possibilité d'effectuer les constructions géométriques indispensables pour réaliser certains tracés professionnels.

Le candidat doit être capable d'exécuter un croquis coté ou un plan de détail, en vue de son utilisation par lui-même ou par tout autre professionnel qualifié.

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

Les contenus à évaluer sont :

- C1.1, C1.2, C1.3, C1.4,
- C3.21, C3.22, C3.23, C3.24,

et les savoirs associés : S1, S2, S3

• **Formes de la sous-épreuve :**

➔ **Ponctuelle écrite - Durée 4h.**

Un dossier complet, plans et descriptif, d'une réalisation de moyenne importance comprenant au moins trois niveaux, est remis au candidat.

En vue d'un travail donné et de tâches précises, le candidat doit être capable :

- de décoder, analyser les documents
- d'effectuer des choix technologiques
- de traduire graphiquement la solution technique choisie.

Le sujet imposé doit être accompagné de tous les renseignements techniques indispensables pour définir parfaitement l'ouvrage représenté.

➔ **Contrôle en cours de formation.**

- une situation d'évaluation (durée conseillée 4h)

Cette situation est organisée sur les lieux de la formation, par le centre de formation, dans la période précédant la session d'examen.

Elle prend pour support un dossier technique, constitué des documents définissant l'ouvrage à réaliser, ainsi que des documents utilisés pour le suivi des travaux.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement d'une situation d'évaluation.

Définition de la situation d'évaluation (durée conseillée 4 heures)

- à partir des données suivantes
 - . dossier technique de définition de l'ouvrage, descriptif
 - . plan de pose et d'exécution
 - . fiches techniques, fiches de travail
- le candidat doit être notamment capable de :
 - . identifier les différents éléments d'ouvrages
 - . vérifier la comptabilité des matériaux avec les supports
 - . effectuer un quantitatif de matériaux à mettre en oeuvre en respectant les règles de sécurité
 - . représenter un détail de réalisation

A l'issue de cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve B1 : organisation du travail et technologie - coeff. 3 - U.12

● **Finalités et contenus :**

Dans cette épreuve, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance approfondie des matériaux utilisés dans sa profession et des matériaux de base, qu'il connaît les conditions et les limites d'emploi des outils à main et des outillages mécaniques utilisés, avec le souci constant du respect des règles de sécurité, qu'il possède une connaissance suffisante de la nature des principaux ouvrages exécutés couramment dans son métier et des techniques d'exécution les plus efficaces et actualisées.

Les contenus à évaluer sont :

- les savoirs associés : S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9.

● **Forme de la sous-épreuve :**

→ **Ponctuelle écrite - Durée 1h.**

Le support de l'épreuve est un dossier constitué en document définissant un ouvrage à réaliser ainsi que les documents utilisés pour le suivi d'une réalisation jusqu'à son achèvement.

La technologie doit être centrée sur un ouvrage dont la nature est bien adaptée à la profession. A partir de cet ouvrage, il est demandé au candidat :

1° De justifier le choix des matériaux prévus en précisant les qualités physiques, chimiques, mécaniques, esthétiques ou économiques, qui ont conduit à leur choix.

2° D'effectuer et d'exprimer le choix des techniques et des méthodes de travail pour l'exécution de l'ouvrage en faisant intervenir le débit et la préparation de la matière d'oeuvre, les tracés professionnels, des méthodes de pose ou de fixation, le choix des outillages et les conditions d'emploi des outils.

3° D'indiquer les mesures prises pour éviter les accidents en cours d'exécution et de mise en place sur le chantier. Le candidat doit également proposer les mesures à prendre afin d'éviter les accidents aux ouvriers des autres corps d'état qui circulent ou interviennent en tenant compte également des nuisances qui pourraient être créées au voisinage du chantier.

L'organisation sera limitée au poste de travail, le candidat devra mettre en évidence les dispositions prises pour économiser ses forces (limitations des déplacements de l'homme et des matériaux), pour ne pas endommager les outillages ou les matériaux avant leur mise en place. Il insistera sur tout ce qui peut contribuer à réaliser une fabrication de qualité.

→ **Contrôle en cours de formation**

- **deux situations d'évaluation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation.

Ces situations sont organisées sur les lieux de la formation, par le centre de formation, dans la période précédant la session d'examen.

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

Chaque situation prend pour support un dossier technique, constitué des documents définissant l'ouvrage à réaliser, ainsi que des documents utilisés pour le suivi des travaux.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement d'une situation d'évaluation.

Situation d'évaluation n°1 - coeff. 1 - (durée conseillée 1h maxi.)

▪ à partir des données suivantes :

- . fiches techniques, fiche de travail
- . liste de matériel à disposition
- . dossier technique de définition de l'ouvrage, descriptif
- . mode opératoire

▪ le candidat doit être capable de :

- . choisir des matériels et équipements nécessaires à la réalisation
- . établir une fiche journalière en respectant les règles de sécurité
- . établir une demande d'approvisionnement
- . proposer les solutions exposées
- . organiser méthodiquement son poste de travail dans le respect des règles de sécurité.

Situation d'évaluation n°2 - coeff. 2 - (durée conseillée 1h maxi.)

▪ à partir des données suivantes :

- . fiches techniques, fiches de travail
- . dossier technique de définition de l'ouvrage

▪ le candidat doit être capable de :

- . établir un mode opératoire
- . justifier les solutions techniques proposées
- . préparer son intervention en rapport avec les autres corps d'état
- . résoudre les problèmes liés aux particularités de l'ouvrage
- . prévoir la mise en oeuvre des équipements
- . organiser méthodiquement son poste de travail dans le respect des normes de sécurité.

A l'issue des situations d'évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E2 Réalisation et mise en œuvre
Coefficient : 12

U 21 U 22

● **Finalités de l'épreuve E2**

Cette épreuve doit montrer que le candidat, après avoir prouvé son "aptitude professionnelle" pour l'obtention d'un C.A.P. ou de tout autre diplôme du niveau V, ou dans son activité, s'est perfectionné dans sa branche professionnelle jusqu'à atteindre la maîtrise de son métier sanctionnée par une haute qualification.

Les deux sous-épreuves, chacune dans un secteur bien défini du métier, doivent permettre :

- de réaliser un siège et notamment ses trois parties : fond, dossier, accotoirs, et ceci sur des formes rectilignes et courbes.
- par l'utilisation de techniques de garnissage traditionnel et/ou moderne
- de réaliser un décor par les procédés utilisés couramment, à savoir :
 - la coupe d'un lambrequin ou bandeau
 - la coupe d'un décor et la pose de celui-ci ou celle d'une garniture
 - l'exécution d'un panneau de tenture murale

Sous-épreuve A2 : Garnissage - coeff. 8 -

U.21

● **Contenus de la sous-épreuve**

- C1.1, C1.2, C1.3, C1.4,

et les savoirs associés : S1, S2, S3, S4, S5, S7

● **Forme de la sous-épreuve**

→ **Ponctuelle pratique (durée conseillée : 24h maxi).**

Le sujet proposé doit s'inspirer des travaux courants de la spécialité conçus avec des matériaux d'actualité et réalisés avec les moyens modernes dont disposent les travailleurs dans les ateliers.

Cette épreuve repose sur la lecture de documents techniques assez élaborés pour fixer les caractéristiques principales de l'ouvrage. Ce qui veut dire que certains détails d'éléments ou de finition peuvent être laissés à l'initiative du candidat...

L'épreuve doit comporter des tracés professionnels dont la difficulté est de la compétence d'un ouvrier hautement qualifié. Les tracés peuvent s'appliquer à un travail à l'unité ou à la réalisation d'une petite série. Dans ce cas, la préparation du travail peut porter sur le tracé et l'exécution des calibres, de gabarits ou de montages.

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

La recherche par le candidat du mode opératoire est liée à l'exécution de l'ouvrage. Le candidat doit faire apparaître dans un ordre logique les différentes opérations nécessaires à l'organisation et à la réalisation de son travail.

Il est souhaitable que le sujet n'entraîne pas de la part du candidat une réflexion dépassant une heure et que ce mode opératoire fasse l'objet d'une courte note écrite.

Les éléments de garnissage composent les trois parties : fond, dossier, accotoirs et ont des formes rectilignes et courbes.

Les opérations à effectuer lors de cette sous-épreuve sont :

- 1)- garnissage traditionnel,
- guindage et garniture piquée.
- 2)- garnissage moderne,
- ressorts à arc ou sanglage élastique
- coupe et collage des mousses et autres matériaux
- 3)- garnissage d'interprétation libre (accotoirs de préférence)
- choix des matériaux et des formes
- 4)- la finition utilisera les tissus à rayure ou à raccords et comportera un élément empoché

Les opérations d'exécution du travail doivent s'effectuer suivant les techniques en usage actuellement dans la profession, notamment pour l'utilisation des outils et des machines.

Sous-épreuve B2 : Décor -coeff 4 U.22

● Contenus de la sous-épreuve :

- C2.1, C2.2, C2.3, C2.4,
et les savoirs associés : S1, S2, S3, S4, S5, S7.

● Forme de la sous-épreuve

→ Ponctuelle pratique- (durée : 4h à 12h maxi.)

Cette sous-épreuve porte sur des travaux très courants de la réalisation de décor et comporte des difficultés qui se situent dans le cadre des travaux d'atelier et de ville. Le sujet retenu pour cette sous-épreuve doit être de nature à pouvoir être associé aux ouvrages courants exécutés dans la profession tels que :

- La coupe d'un lambrequin ou bandeau, découpé d'après un croquis coté,
- La coupe d'un décor (festons réguliers et irréguliers, chutes...),
- La pose d'une garniture de fenêtre ou d'un décor,
- L'exécution d'un panneau de tenture murale

E3 ARTS APPLIQUES

Coefficient : 4

U 31 U 32

Finalités de l'épreuve E3 :

Cette épreuve vise à vérifier la culture stylistique et historique permettant les mises en harmonie avec les contextes architecturaux, et les autres ouvrages de l'habitat. Elle permet également l'évaluation de la maîtrise du dessin, tant sur les plans techniques, "qu'artistiques", au sens ornemental et graphique (couleurs, ombres, perspectifs...).

Elle est composée de deux sous-épreuves :

- Dessin d'art (A3/U31)
- Histoire de l'art (B3/U32)

Sous - épreuve A3 : Dessin d'art -coeff. 2 -

U31

● **Contenus de la sous-épreuve :**

Les contenus à évaluer sont :

- C3.11, C3.12.

et les savoirs associés : S1, S2, S3, S7.

● **Forme de la sous-épreuve :**

→ **Ponctuelle écrite (durée : 3h)**

La sous-épreuve portera soit sur :

- un relevé d'un meuble à main levée, et un dessin géométral à une échelle donnée,
- un dessin perspectif à vue (au crayon ou à la plume ou en couleurs),
- un dessin d'ornement à grandeur d'exécution (marqueterie, sculpture ou bronze).

→ **Contrôle en cours de formation**

La sous-épreuve comprendra deux situations d'évaluation

Première situation : (durée conseillée 2 h)

Elle consiste à développer un relevé d'un meuble à main levée, et un dessin géométral à une échelle donnée,

ainsi qu'un dessin perspectif à vue (au crayon ou à la plume ou en couleurs),

Deuxième situation d'évaluation : (durée conseillée 1h)

Elle consiste à développer un dessin d'ornement à grandeur d'exécution (marqueterie, sculpture ou bronze).

A l'issue des situations d'évaluations, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve B3 : Histoire de l'art -coeff 2 -

U32

● Contenus de la sous-épreuve :

Les contenus à évaluer sont :

- C3.21, C3.22, C3.23, C3.24,

et les savoirs associés : S1, S2, S3, S7.

● Forme de la sous-épreuve :

→ Ponctuelle écrite (durée : 2h)

La sous-épreuve consistera en un texte accompagné de croquis portant sur l'un des points suivants :

- Notions d'histoire générale de l'art,
- Evolution des techniques et des styles du mobilier français du moyen âge à nos jours,
- Mobilier régional (sujet choisi en fonction de la région).

→ Contrôle en cours de formation

Une situation d'évaluation (durée conseillée 2h)

Cette situation développera les points suivants :

- Notions d'histoire générale de l'art,
- Evolution des techniques et des styles du mobilier français du moyen âge à nos jours,
- Mobilier régional (sujet choisi en fonction de la région).

A l'issue cette situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E4 mathématiques
Coef. 3

U.40

● Finalités de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques doit prouver que le candidat a acquis un degré d'autonomie suffisant pour être capable, au niveau de qualification de l'ouvrier hautement qualifié de :

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

Poser un problème en termes clairs et précis, ce qui suppose une connaissance exacte de la signification des mots et des symboles ;

Analyser le problème posé pour faire apparaître les paramètres qui le régissent et saisir les relations entre les divers paramètres ;

Choisir les paramètres dont l'influence va être étudiée ;

Reconnaître les schémas mathématiques adéquats et choisir le mieux adapté ;

Raisonnement suivant le schéma choisi en faisant appel à sa mémoire, à des documents ou instruments dont l'utilisation lui sera devenue familière ;

Faire une étude critique des résultats obtenus, en déduire le domaine de validité des conclusions énoncées ;

Exploiter les résultats pour résoudre le problème et formuler la solution.

Contenus à évaluer :

1. CALCULS

Calcul des surfaces, des volumes, des masses

Calcul des temps

Règle de trois, fractions, racine carrée

Proportions, échelles

Nombres complexes, mesures des arcs et des angles

Calcul rapide

2. ENSEMBLES GEOMETRIQUES

Les angles

Les triangles

Les quadrilatères

Le cercle et les différentes lignes qui en dépendent

Les polygones

Les courbes usuelles

Les surfaces

Les volumes

Les lignes proportionnelles

Les rapports

• Forme de l'épreuve

→ Ponctuelle écrite - durée : 2h

L'épreuve de mathématiques portera sur d'authentiques problèmes concrets de l'activité professionnelle ou de la vie familiale et sociale. Il importe également que ces problèmes soient posés en des termes accessibles à tous.

Elle permettra d'apprécier les connaissances du candidat à la fois en arithmétique et en géométrie élémentaire ainsi que son aptitude à raisonner, à calculer, à tracer et à gérer des formules simples.

BP AMEUBLEMENT / TAPISSERIE DECORATION

→ Contrôle en cours de formation

1°) Objectifs:

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

2°) Modalités:

L'unité mathématiques comporte trois situations d'évaluation comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité. La note finale sur vingt proposée au jury pour cette unité doit être donnée en points entiers après un éventuel arrondi au point entier supérieur.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :
 - a) Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'une heure trente.
 - b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du contenu de l'unité. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de brevet professionnel les thèmes mathématiques mis en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.
 - c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
 - d) Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation de la qualité des travaux ;

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.
- Une situation d'évaluation consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en oeuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque brevet professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de quinze minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

E.5	Français
Coefficient 2	U.50

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences du référentiel de « français » prévu en annexe I de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (B.O n°5 du 4 février 1993).

FINALITES ET OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.

FORMES DE L'EPREUVE

→ **Ponctuelle écrite durée 2h**

a) Compréhension du texte

Afin de juger la capacité du candidat à comprendre un texte (ou une séquence audiovisuelle), on l'amènera à en dégager les idées essentielles et à résumer par contraction certaines parties du message.

b) Explication du texte

A partir de certains passages du texte, on s'assurera d'une maîtrise suffisante du vocabulaire en demandant au candidat de donner la signification de certains mots ou de certaines expressions. On pourra également ajouter quelques questions concernant la nature et la fonction de certains mots dans la structure de la phrase.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents: une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite :

- l'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.
- la deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

1) Evaluation de l'expression orale (durée 20 min. maxi.)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.

- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue

- un échange avec l'auditoire.

2) Evaluation de l'expression écrite

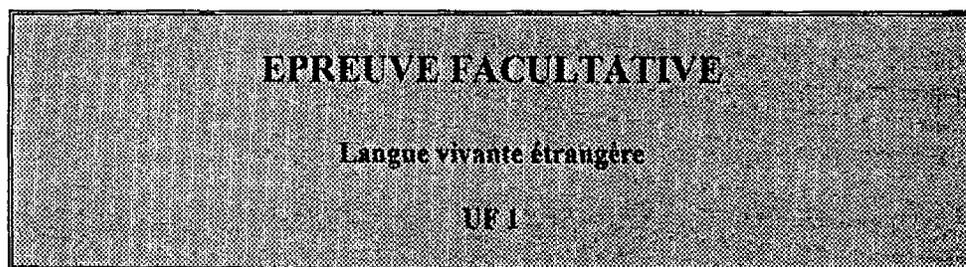
(durée maxi 2h30 min)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

3) Evaluation de l'expression écrite

(durée maxi 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques....., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.



Epreuve orale: durée 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.

UF2. EPREUVE FACULTATIVE HYGIENE ET PREVENTION

● **Forme de l'épreuve :**

→ **Ponctuelle écrite ; durée 45 minutes.**

L'épreuve consiste en une résolution de problèmes professionnels ou les démarches de prévention et d'hygiène sont nécessaires. Les contenus particuliers de cette épreuve s'appuieront sur les savoirs S8 et S9 du référentiel de certification.